

187) Prélèvement sur les fonds propres du budget d'une somme de 2.500.000. frs. CFA.
à inscrire en dépenses à l'article 230-203 1 bis du budget sous le titre "Aménagements de la Place de la Préfecture". TRAVURY

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Les crédits provenant d'un emprunt de 10.000.000. de frs. CFA. contracté auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE et des subventions (4 millions) qui ont été allouées à la Commune pour les travaux d'aménagement de la Place de la Préfecture sont épuisés depuis deux mois et il a fallu quand même poursuivre les travaux entrepris, compte tenu de ce que cette principale Place du chef-lieu ne pouvait rester dans l'état actuel où elle se trouve.

A l'heure actuelle le dépassement de crédits est de l'ordre de 2.500.000. frs. CFA.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à prélever cette somme sur les fonds propres de la Commune et de l'inscrire en dépense à l'article 230-203 - 1 bis du budget sous le titre "Aménagements de la Place de la Préfecture".

Je vous demande également d'approuver une dépense de 600.000. frs. afférente à la fourniture et au transport ainsi qu'à la plantation de douze cocotiers sur cette même place. Cette dépense sera imputable à l'article 230-203/ 1 bis du budget.

Cette opération sera régularisée au prochain Budget Supplémentaire.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire : je saisis cette occasion pour vous préciser que cette année, du 3 au 10 Octobre, auront lieu les fêtes commémorant le rattachement de notre île à la France. Cette période du 3 au 10 octobre correspond à la fête de Saint-Denis. Durant une huitaine de jours nous aurons des manifestations dans le genre de celles qui se sont déroulées l'année dernière : compétitions sportives, compétitions d'athlétisme, des danses, ballets nautiques, etc... Etienne Regnault.

Dénomination de la Place
Il nous est demandé de donner le nom d'Etienne REGNAULT à une rue de Saint-Denis. J'aimerais, puisque le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis à ce sujet, à moins que nous ne puissions prendre une décision dès ce soir, que vous y réfléchissiez dès maintenant... Il faut que ce soit une rue principale de la ville. Vous savez qu'Etienne REGNAULT a été le véritable fondateur de la ville de Saint-Denis.

Nous avons songé un moment à débaptiser certaines rues, telles que les rues Sainte-Anne et Sainte-Marie ; mais il y a eu des protestations...

Sur la suggestion du Docteur VINSON, il est décidé à l'unanimité que la place de la gare serait baptisée " Place Etienne REGNAULT ".

Approuvé,

St. Denis le 10

juin 65

P. le Préfet, le Secrétaire Général. Signé: J. Duchaux